

(y compris les droits des femmes) pour discuter de l'élaboration de la position du Canada à propos des questions soulevées à la Commission des droits de l'homme des Nations (CDHNU). Le MAECI a également participé à des consultations et à des séances d'information qui portaient sur une gamme étendue de questions, dont la consolidation de la paix, les enfants touchés par la guerre, les questions humanitaires, les questions relatives au développement social, les questions touchant l'invalidité et les examens après des périodes de 5 ans et de 10 ans des conférences mondiales qui traitent de plusieurs de ces questions.

Le Canada participe activement au processus préparatoire menant à la session extraordinaire de l'ONU sur les enfants, qui se tiendra en septembre 2001. Cette session extraordinaire examinera les engagements souscrits au Sommet mondial pour les enfants de 1990, que le Canada a coprésidé, et conviendra de nouveaux engagements et d'un programme d'action mondial pour la prochaine décennie. La participation active de la société civile revêt une importance prioritaire pour le Canada, et, en particulier, celle des enfants et des jeunes, au processus préparatoire et à la session extraordinaire. Les autres priorités de la session extraordinaire mettent l'accent sur les catégories particulièrement vulnérables, comme les enfants touchés par la violence, la guerre, l'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine, les enfants victimes d'abus sexuels ainsi que les enfants autochtones. Le Canada a également joué un rôle actif dans les préparatifs de l'hémisphère, particulièrement à la 5^e Réunion ministérielle sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques à Kingston, en Jamaïque, en octobre 2000, qui a fait office de réunion préparatoire des Amériques à la session extraordinaire. La délégation du Canada a participé à la rédaction du document final, a organisé un atelier faisant la promotion de la participation des jeunes et a financé la participation de jeunes de pays en développement.

En outre, le Canada a joué un rôle de chef de file à la session extraordinaire Beijing +5, en juin 2000, en présidant des négociations sur des sections du document final et en assurant la coordination au nom des pays JUSCANZ, soit le Japon, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Norvège, le Mexique et l'Islande. Le Canada a également fait des contributions importantes en vue de la reconnaissance de la diversité des expériences des femmes, du renforcement des activités qui favorisent l'égalité des sexes du système des Nations Unies, de l'élimination de la violence faite aux femmes, de la protection des civils dans les conflits armés et de la prévention de la propagation du VIH/sida. Le Canada a oeuvré en faveur du renforcement du libellé relatif à une large gamme de questions comme la santé, la mondialisation, la pauvreté, le partage égal du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes, et la promotion et de la protection des droits humains des femmes et des filles.

Dans le cadre de son engagement envers l'amélioration de l'accès à des renseignements sur les droits de la personne, le MAECI, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et la Commission européenne, finance la publication intitulée : *For the Record: The United Nations Human Rights System*, instrument de recherche et de défense de causes produit par une ONG canadienne. Le document, disponible sur CD-ROM et sur Internet, résume l'action du système des Nations Unies relativement aux droits de la personne et la collige par pays et par thème, ce qui rend l'action des Nations Unies sur cette question plus facilement accessible aux décideurs, aux universitaires, aux défenseurs de causes et au grand public.